

CONSULTATION SUR LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC THÈME CULTURE ET NUMÉRIQUE

Les arts numériques et la production scénique

Bien que l'expertise du Québec en matière d'arts numériques soit unanimement reconnue, peu de producteurs de spectacle ont les moyens de collaborer avec des concepteurs locaux afin de profiter de leur formidable créativité. C'est un constat frappant et décevant.

Signalons que les compétences de pointe de ces artisans pourraient doter les productions musicales locales d'une composante multimédia époustouflante, contribuant ainsi à leur renommée et à leur qualité. La présence d'éléments visuels immersifs s'avère spécialement importante en chanson francophone, alors que la clé du succès pour ce créneau réside dans l'enchaînement réussi de tournées de spectacle. L'effervescence qui caractérise présentement le milieu des arts numériques pourrait ainsi rejaillir avec succès sur la scène musicale francophone, par un fécond mélange des genres et des disciplines.

Pistes de solution :

- Bonifier les crédits d'impôt pour la production de titres multimédias et pour la location d'équipements spécifiques.
- Mettre sur pied des programmes spécifiques favorisant la collaboration entre les créateurs numériques et les artistes dans le cadre de productions musicales originales

Production de contenu vidéo pour les plateformes numériques

Il est désormais capital pour tout artiste d'assurer une publication continue de matériel vidéo sur internet afin de rester dans la mire des consommateurs culturels et de conserver une notoriété appréciable. Effectivement, les publications vidéo diverses centrées autour de l'artiste (capsules web, mini-documentaires, *making of*, captation de prestations en tournée) font désormais partie intégrante du produit culturel artistique, c'est-à-dire qu'elles sont consommées au même titre que la musique ou les spectacles.

Ces productions vidéo destinées au web devraient bénéficier des mêmes avantages fiscaux que les productions télévisuelles, afin de réaliser des contenus vidéo ambitieux et enrichis. De plus, une entreprise constituée en producteur de spectacles devrait avoir droit au même crédit d'impôt qu'une organisation constituée en producteur de contenu télévisuel.

Pistes de solution :

- Élargir le crédit d'impôts pour la production de contenu télévisuel au matériel vidéo destiné au web
- Bonifier ce crédit de 17% à 35% pour les producteurs de spectacles

Les plateformes d'écoute en continu

Vu la chute des revenus liés à la vente de disque et la popularité croissante des plateformes d'écoute en continu, il importe de miser sur une optimisation du système de redevances actuel, afin de permettre à la musique d'expression francophone de conserver toute sa vigueur. Les redevances minimales versées par les plateformes d'écoute en continu ne profitent qu'à un cercle très restreint d'artistes connus à l'échelle mondiale.

Il est donc crucial de s'assurer que le contenu québécois ne se noie pas dans l'immensité des catalogues musicaux en ligne (Spotify, Apple Music, Google Music, YouTube, etc.), alors qu'il y est souvent éclipsé par l'offre de contenu américain. La musique québécoise doit être exposée adéquatement au public local et être placée en évidence.

Pistes de solution :

- Travailler de concert avec le Fédéral afin de :
 - mettre en place un système de redevances visant les fournisseurs d'accès internet (FAI), afin que les créateurs de ces contenus touchent le fruit de leur travail
 - élaborer un cadre réglementaire destiné à établir des seuils minimaux de contenu canadien ou québécois sur la page d'accueil des services d'écoute en continu
- Créer des aides spécifiques ou des incitatifs fiscaux afin de favoriser le référencement des productions québécoises